

## Règlements Concours de solistes – École des jeunes 2016

**Le concours s'adresse aux élèves de l'École des jeunes ainsi qu'à ses élèves affiliés.**

**Niveau instrumental requis : 3 et plus.**

1. L'inscription au concours est non remboursable et non transférable.
2. Date limite d'inscription : samedi 2 avril 2016
3. L'École ne fournit pas les services de pianiste accompagnateur pour le concours, ni pour les répétitions qui précèdent. Si le répertoire présenté exige un accompagnement, l'École pourra fournir sur demande les coordonnées d'un accompagnateur. Les frais seront chargés directement à l'élève.
4. Le participant doit présenter deux œuvres ou mouvements contrastants, en respectant le minutage permis pour son niveau. En cas de dépassement du temps alloué, l'élève sera disqualifié.

Minutage maximum :

Niveau 3 : 8 minutes

Niveau 4 : 8 minutes

Niveau 5 : 10 minutes

Niveau 6 : 10 minutes

Niveau 7 : 12 minutes

Niveau 8 : 12 minutes

Niveau 9 : 15 minutes

Niveau 10 : 15 minutes

5. La mémorisation est obligatoire pour toutes les pièces présentées.
6. Le participant doit se présenter vingt minutes avant son heure de convocation, et remettre ses partitions (copie originale) à l'entrée de la salle dès son arrivée.
7. En cas de changement de répertoire, la direction de l'École des jeunes doit en être avisée au plus tard le 9 avril.
8. Le concours se déroule le dimanche 24 avril entre 8 h 30 et 12 h. L'horaire des participants sera remis aux participants par courriel le 9 avril. Aucune demande de changement d'horaire ne sera acceptée.
9. Les catégories du concours tiennent compte des niveaux et seront déterminées suite aux inscriptions. Dans chaque catégorie, trois types de médailles (or, argent ou bronze) peuvent être octroyées si les performances des candidats correspondent aux qualités artistiques et techniques attendues.